

# COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE

## ***REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE***

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013  
2013/10**

L'an deux mille treize, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jacques VELGHE, Maire.

**Date de convocation** : 04 novembre 2013

**Présents** : VELGHE Jacques, CARRE Christiane, VOISIN Michel, LAGRANGE Sylvie, GARRAUD Christine, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme, CARRIOU Eric, GALTIER Joël, NEYRAUD Jean-François

**Secrétaire de séance** : LAGRANGE Sylvie

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

**Délibération n° 48-2013/10**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2014**

Monsieur le Maire indique qu'une opération enfouissement des réseaux secs est envisagée par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) suite à la constatation de la vétusté du réseau basse tension (câbles nus) entraînant des chutes de tension importantes.

Cette opération sera inscrite au budget prévisionnel du SDEC pour l'année 2014.

Les travaux effectués et pris en charge par le SDEC consistent à poser les câbles de distribution en énergie électrique basse tension et d'éclairage public.

Les travaux effectués et pris en charge par la commune consistent à fournir et à poser les matériels nécessaires à l'éclairage public (candélabres, lampes, ...).

Le montant de l'opération (estimation établie par le SDEC) s'élève à 6 573,96 euros HT, soit 7 888,75 euros TTC (TVA20%).

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune sera établie pour les travaux d'éclairage public.

Le plan de financement se présente comme suit :

- Subvention DETR 35%/ H.T.	2 300,89 €
- Subvention SDEC 30%/HT	1 972,19 €
- Emprunt et/ou fonds propres	3 615,67 €

Le Conseil Municipal :

- décide d'entreprendre ces travaux,
- demande qu'une aide de l'Etat (DETR) lui soit accordée à hauteur de 35%,
- demande l'inscription de ce projet au budget primitif 2014.

## **Délibération n° 49-2013/10**

### **OBJET : DEMANDE DE CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER DU SDEC ET L'AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEC POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

#### **Considérant :**

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 7 juillet 2000 reçus à la Préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001,

La délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »,

Vu la loi 85/704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004,

#### **Le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE**

- Sollicite le concours technique et financier du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant le réaménagement des installations au village « Le Masgiral » suite à l'enfouissement des réseaux,
- Et autorise monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le SDEC pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

## **Délibération n° 50-2013/10**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN**

Monsieur le Maire, après consultation de divers organismes financiers, donne connaissance des propositions relatives à un emprunt pour le financement des travaux de la défense incendie de l'éco-village « La Grangeade ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander à **La Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin**, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de **15 000,00 euros, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013**, pour financer les travaux de la défense incendie de l'éco-village « La Grangeade »,
- sollicite la réalisation du prêt au taux indexé sur livret A (1,25 + 1,50 de marge bancaire = **2,75%**) sur une durée de **10 ans**, avec **échéances constantes annuelles et 1<sup>ère</sup> annuité au 1<sup>er</sup> avril 2014**,
- frais, commission : 0,20%,
- prend l'engagement au nom de la commune de SAINT CHRISTOPHE, d'inscrire chaque année en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances annuelles,
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 45-2013/9 du 18 octobre 2013, visée en Préfecture de la Creuse le 21 octobre 2013.**

**Délibération n°51-2013/10**

**OBJET : BUDGET EAU - DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN**

Monsieur le Maire, après consultation de divers organismes financiers, donne connaissance des propositions relatives à un emprunt pour le financement des travaux d'assainissement de l'éco-village « La Grangeade ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander à la **Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin**, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de **30 000,00 euros, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013**, pour financer les travaux d'assainissement de l'éco-village « La Grangeade »
- sollicite la réalisation du prêt au taux indexé sur livret A (1,25 + 1,50 de marge bancaire = **2,75%**) sur une durée de **20 ans**, avec **échéances constantes annuelles et 1<sup>ère</sup> annuité au 1<sup>er</sup> avril 2014**,
- frais, commission : 0,20%,
- prend l'engagement au nom de la commune de SAINT CHRISTOPHE, d'inscrire chaque année en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances annuelles,
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 46-2013/9 du 18 octobre 2013, visée en Préfecture de la Creuse le 21 octobre 2013.**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**

## COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

2013/10

- Délibération n° 48-2013/10 : demande de subvention – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2014
- Délibération n° 49-2013/10 : demande de concours technique et financier du SDEC et l'autorisation du conseil municipal au maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public
- Délibération n° 50-2013/10 : budget principal – demande de prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin
- Délibération n° 51-2013/10 : budget eau – demande de prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin

ELUS	SIGNATURES	ABSENTS	COMMENTAIRES
VELGHE Jacques			
CARRE Christiane			
VOISIN Michel			
LAGRANGE Sylvie			
GARRAUD Christine			
CARRIOU Eric			
NEYRAUD Jean-François			
JOUBERT Jérôme			
BERTHOU Florence			
GALTIER Joël			

